

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5221 - Vendredi 09 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Le SNEUC réclame la reprise du dialogue



SOCIÉTÉ :

**Ibrahim Omar : "La garde d'enfants n'est
pas une faveur, c'est une profession "**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

27 Rabi al-Thani 1448

Prières aux heures officielles

Du 06 au 10 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 47mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 35mn

Dhouhr : 11h 59mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



Société :

Mohamed Ali Mgomdri : " Il faut passer d'un bilan par pourcentage à un bilan par problèmes résolus "

Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores, l'Inspecteur général de l'éducation, Mohamed Ali Mgomdri, est revenu sur le bilan des plans de travail annuels (PTA) de l'ensemble des ministres. Pour lui, cet exercice montre qu'il faudra cer-

tes continuer à s'appuyer sur les chiffres, mais surtout se rapprocher de la compréhension et du vécu des citoyens. Il propose ainsi de passer « d'un bilan par pourcentage à un bilan par problèmes résolus ».

Quelques jours après le bilan des PTA, l'Inspecteur général Mohamed Ali Mgomdri estime que l'éducation doit être jugée sur les problèmes concrets résolus, au-delà des chiffres. Pour lui, l'enjeu dépasse le simple bilan annuel d'un ministre. Il s'agit de

s'attaquer aux difficultés structurelles du système éducatif et de mesurer l'action publique non seulement à travers des chiffres, mais surtout à travers les problèmes effectivement résolus et les améliorations concrètes. « C'est un exercice légitime en ce sens qu'il fait un bilan de l'action gouvernementale. C'est tout à son honneur et je le félicite. Que cet exercice puisse se faire tous les ans au bénéfice de nos concitoyens. Toutefois, pour améliorer l'exercice et éviter les incompréhensions, je serais amené, non pas à lui donner des leçons, mais à lui proposer des pistes de réussite. En effet, il va falloir ne pas abandonner les chiffres, mais se rapprocher de la compréhension des citoyens », avance M. Mgomdri. Selon lui, les pourcentages permettent de mesurer l'activité administrative, alors que les citoyens évaluent l'action publique à travers leur vécu.

« Alors que le pourcentage mesure une activité administrative, le citoyen, lui, juge par la transformation de son quotidien. Il compare le bilan avec son vécu. Si l'administration juge, par exemple, que le taux de couverture en eau est de 50% et que le citoyen attend de longs mois pour bénéficier, ou non, de cette ressource, ce pourcentage entre en contradiction avec son expérience personnelle. C'est pourquoi je proposerais au SGG de passer d'un bilan par pourcentage à un bilan par problèmes résolus », suggère l'Inspecteur général. Selon lui, l'Éducation est un ministère populaire car il touche toutes les familles et doit donc rendre compte régulièrement de ses résultats de son action, au quotidien, par trimestre et par an. « Mais il faut aussi savoir que c'est un ministère en pleine construction. L'achèvement des cycles, la formation des cadres pédagogiques et l'augmentation de la capacité d'accueil sont autant de chantiers qui traduisent la jeunesse de notre système éducatif. Mais en marge de cette jeunesse, nous sommes confrontés à des problèmes de taille qui concernent les aspects institutionnels, organisationnels et fonctionnels de notre système éducatif. Et c'est toujours sur ces problèmes que nous butons », souligne-t-il.

Dans ce contexte, M. Mgomdri

estime qu'il serait réducteur de juger individuellement la performance des ministres sans prendre en compte les dysfonctionnements structurels du système. « Alors, dire que tel ministre est bon et que tel autre est mauvais serait une erreur d'appréciation », déclara-t-il. Sur le plan institutionnel, il estime que le système éducatif manque d'architecture cohérente, et reste trop centralisé au regard des réalités locales. « Ceci entraîne une lenteur décisionnelle, une faible responsabilisation des acteurs locaux, des difficultés d'adapter les politiques aux réalités territoriales, un éloignement entre décideurs et terrain, ainsi qu'une planification insuffisamment liée aux besoins réels », indique-t-il. Ce haut cadre cite notamment le cas de l'IFERE.

« Pour que vous compreniez bien, je prendrai l'exemple de l'IFERE qui forme les enseignants sans un regard du ministère par rapport au profil et aux curricula, et sans que la direction de la planification ait son mot à dire sur les quantités d'enseignants à former chaque année, compte tenu des retraites, des abandons de poste et des classes sans enseignants. Ce pouvoir est laissé à l'Université », explique-t-il. Il évoque également la question de l'encadrement pédagogique. « Et pour faire court, je prendrai encore l'exemple du faible encadrement pédagogique. Certains enseignants peuvent travailler durant relativement longtemps sans bénéficier de conseils ni être évalués », insiste-t-il. Pour l'Inspecteur général, il est donc difficile d'évaluer correctement l'action d'un ministre sans analyser ces trois niveaux institutionnel, organisationnel et fonctionnel et sans définir une véritable politique de remédiation systémique. Pour finir, il appelle à renforcer la formation et la valorisation des cadres de l'éducation pour mieux dialoguer avec les bailleurs et défendre les intérêts du pays, et alerte sur l'hémorragie de compétences liée aux départs à la retraite, en proposant des CDD pour les cadres expérimentés afin d'assurer la transmission aux jeunes entrants.

Nassuf Ben Amad



SALON DES FOURNISSEURS DES COMORES – VENDOR FAIR

MERCREDI 14/10/2026 | À PARTIR DE 14H00
ITSANDRA HOTEL - VOIDJOU, RN1, MORONI, COMORES

La section de Passation de Marché de l'Ambassade des États-Unis à Madagascar et aux Comores lance le présent appel à manifestation d'intérêt pour des entreprises fiables ayant la capacité de répondre aux exigences requises, et, disposant de ressources, et d'expériences suffisantes, pour fournir des biens et services.

La liste suivante présente une sélection non exhaustive de nos produits et services :

- Fournitures de bureau (papier, stylos, crayons, enveloppes, chemises, etc.) ; Consommables d'impression (toners, encres, tambours, rubans, etc.) ; Produits d'entretien (désinfectants, mouchoirs en papier, savons, serviettes, etc.) ; Mobilier de bureau (tables, chaises, armoires de classement, etc.) ; Matériel technologique (câbles, projecteurs, routeurs, enregistreurs numériques, webcams, logiciels, matériel informatique, etc.) ; Équipements de protection individuelle (bottes, chaussures, chaussettes, t-shirts, gants, uniformes, etc.) ; Articles promotionnels personnalisés (mugs, casquettes, sacs, t-shirts, parapluies, calendriers, gobelets, sacs fourre-tout) ; Fournitures médicales (gants, lingettes, alèses, ciseaux chirurgicaux, matériel, médicaments, tubes à essai, produits chimiques, etc.) ; Fournitures de bricolage (matériel électrique,

matériaux de construction, matériel de peinture, matériaux de maçonnerie, etc.) ; Bannières et prospectus ; Produits pétroliers

La liste des services ci-dessous est non exhaustive :

- Services de peinture ; Services de construction ; Services de traduction ; Services technologiques ; Services de location de véhicules ; Services de collecte des déchets ; Services d'emballage et d'expédition ; Services d'impression ; Services de restauration ; Salles de conférence ; Services de vols charter ; Annonces dans les journaux ; Services d'incinération ; Services de maintenance d'imprimantes et de photocopieurs ; et Services juridiques

Aussi, nous souhaitons vous inviter à la première édition de notre salon des fournisseurs des Comores, qui se tiendra le **Mercredi 14 octobre 2026 à 14 h**.

Si cet appel à manifestation vous intéresse, veuillez communiquer le nom, contact téléphonique, et l'adresse e-mail de votre représentant pour le salon des fournisseurs au plus tard le **Lundi 12 octobre 2026 à 16 h** à Ruth Rajaona à l'adresse rajaonarh@state.gov et ProcurementAntananarivo@state.gov

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Le SNEUC réclame la reprise du dialogue

Le Syndicat national des enseignants de l'Université des Comores (SNEUC) a tenu, jeudi 8 octobre à Moroni, une conférence de presse pour alerter sur la crise qui perturbe l'université depuis le déclenchement de la grève le 5 septembre. Le syndicat affirme avoir multiplié les démarches auprès du rectorat et des autorités gouvernementales pour obtenir l'ouverture de négociations. Il demande désormais une intervention de l'État afin de trouver une issue au conflit et préserver l'année universitaire.

"Nous sommes à la recherche d'une solution", a déclaré Youssouf Boinaheri, secrétaire général du SNEUC, lors de cette rencontre avec la presse. Selon lui, le syndicat a entrepris depuis 2024 plusieurs démarches auprès des autorités compétentes afin de parvenir à un règlement par le dialogue. Des correspondances auraient

notamment été adressées au rectorat et au ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Après l'assemblée du 5 septembre, à l'origine de la poursuite du mouvement, le syndicat affirme avoir de nouveau tenté de rencontrer les responsables concernés. « Nous avons pris l'initiative d'aller discuter avec les responsables, en vain », a expliqué le secrétaire général. Il indique toutefois que des contacts téléphoniques avec le recteur et le ministre de l'Éducation avaient permis d'envisager une rencontre, sans qu'un véritable dialogue ne soit engagé depuis.

Pour le SNEUC, la situation affecte directement les étudiants. La poursuite de la grève entraîne, selon le syndicat, une perturbation des enseignements dans les différentes composantes de l'Université des Comores. Les parents sont ainsi appelés à prendre connaissance des démarches engagées par les enseignants et des raisons avancées pour expliquer la prolonga-

tion du mouvement. Le syndicat dénonce également les démarches entreprises par le rectorat dans les différentes composantes de l'université pendant la période de grève. Youssouf Boinaheri estime que cette démarche ne peut remplacer une négociation avec les représentants des enseignants. Le SNEUC demande plutôt que les différentes parties se retrouvent autour d'une même table.

Les conditions des enseignants contractuels constituent par ailleurs l'un des points soulevés lors de la conférence. Le docteur Anthoumani Moussa, enseignant à l'université depuis cinq ans selon ses déclarations, dénonce le passage de contrats pouvant atteindre douze mois à des contrats de trois mois renouvelés au semestre. Il affirme que les périodes de vacances ne sont pas rémunérées pour ces enseignants. Il conteste également le contenu des contrats de type CDI récemment proposés. Selon lui, ceux-ci ne reconnaîtraient pas clairement les intéressés



comme enseignants et permettraient leur affectation à différents services de l'université. Une situation que les contractuels jugent incompatible avec leurs qualifications et leurs fonctions pédagogiques. À travers cette conférence, le SNEUC appelle donc le gouvernement à s'impliquer dans la recherche

d'une solution. Le syndicat affirme ne pas demander l'acceptation automatique de ses revendications, mais leur examen autour d'une table de négociation. Il se dit toujours disponible pour le dialogue, alors que la grève se poursuit depuis plus d'un mois.

Mohamed Ali Nasra

SOCIÉTÉ :

Ibrahim Omar : " La garde d'enfants n'est pas une faveur, c'est une profession "

Lors du séminaire du programme Lumin'îles consacré à la garde d'enfants, organisé du 6 au 8 octobre 2026 à Antananarivo, le secrétaire général de la CTTC, Ibrahim Omar, a plaidé pour la reconnaissance d'un métier essentiel mais resté invisible aux Comores.

Au cours du séminaire du programme Lumin'îles dédié à la garde d'enfants, Ibrahim Omar, secrétaire général de la Confédération des Travailleuses et Travailleurs des Comores (CTTC), a pris la parole pour défendre une cause souvent reléguée dans l'ombre au pays : la reconnaissance du travail de garde. Pour lui, il ne s'agit pas seulement d'une question sociale, mais d'un véritable enjeu de dignité et de justice. « Le travail de garde est un travail essentiel. Il doit être reconnu, formalisé et protégé », a affirmé Ibrahim Omar. Dans son intervention, il a mis en lumière une réalité quotidienne aux Comores, où des milliers de femmes, pour la plupart, assurent la garde d'enfants sans statut ni protection. « Ces femmes portent une responsabilité immense. Elles permettent aux familles de fonctionner, aux parents de travailler, et pourtant leur contribution reste invisible », a-t-il insisté.

Le secrétaire général de la CTTC a articulé son plaidoyer autour de trois axes. Reconnaître, en donnant une valeur sociale et économique à ce travail. Formaliser, en créant un cadre légal et institutionnel qui en fixe les droits et les obligations. Et enfin protéger, en garantissant aux travailleuses de garde une sécurité sociale, un revenu décent et des conditions de travail dignes. « Nous ne pouvons plus accepter que ce travail soit considéré comme une extension naturelle de la solidarité familiale », a-t-il poursuivi. Si la solidarité reste une valeur forte de la société comorienne, elle ne doit pas, selon lui, servir de prétexte à l'invisibilisation d'un métier. « La garde d'enfants n'est pas une faveur, c'est une profession. Elle mérite reconnaissance et respect. »

Le projet Lumin'îles, porté par la CTTC avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD) et d'Expertise France, vise à sensibiliser, former et accompagner les travailleuses de garde pour les aider à sortir de l'informalité. « Ce projet est une lueur d'espoir. Il montre que nous pouvons bâtir des politiques publiques qui valorisent ce travail et donnent aux femmes les moyens de s'émanciper », a déclaré Ibrahim Omar. « Reconnaître le travail de garde, c'est

aussi reconnaître le rôle des femmes dans la société comorienne. C'est un pas vers l'égalité et vers plus de justice sociale », a-t-il ajouté, appelant les autorités nationales à s'engager davantage en intégrant cette question dans les politiques de l'emploi

et de la protection sociale. « Aux Comores, il est temps de donner à ces femmes la place qu'elles méritent », a-t-il conclu.

Aticki Ahmed Ismael



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

COMMUNIQUÉ



Comité de Politique Monétaire du 08 juillet 2026

Le Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves (CPM) de la Banque Centrale des Comores (BCC) s'est réuni le 8 octobre 2026 à Moroni, sous la présidence de Dr Younoussa IMANI, Gouverneur de la Banque. Au cours de cette réunion, le Comité a examiné les évolutions récentes de l'environnement économique international et national, ainsi que les perspectives macroéconomiques à court terme.

Le CPM a relevé que l'activité économique mondiale demeure résiliente face à la persistance des tensions géopolitiques et les effets du conflit au Moyen-Orient sur les marchés de l'énergie. La croissance mondiale a été révisée légèrement à la baisse de 0,1 point de pourcentage soit à 3,0 % en 2026 par rapport aux prévisions d'avril dernier. Parallèlement, l'inflation mondiale ressortirait à 4,7% en 2026 contre 4,1 % en 2025. Ces projections d'inflation sont revues à la hausse au regard des incertitudes liées à l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Le CPM a également pris note de l'évolution récente de l'activité économique nationale. Celle-ci s'est accélérée au troisième trimestre 2026 après le repli enregistré au deuxième trimestre. Cette révision s'explique principalement par la bonne performance du BTP et construction qui s'est reflétée en particulier dans la hausse des importations de ciment. Pour les perspectives futures, cette accélération devrait aussi se poursuivre pour l'ensemble des trois secteurs au quatrième trimestre 2026. Dans ces conditions, la croissance économique devrait s'établir à 4,2 % en 2026 après 3,8 % en 2025. Du côté de l'offre, la croissance resterait principalement portée par le secteur secondaire. Du côté de la demande, elle serait soutenue par la consommation des ménages et la progression attendue de l'investissement public, en lien notamment avec la poursuite des projets d'infrastructures, comme dans la revue précédente.

Au niveau de l'inflation, le CPM a noté que la hausse du niveau général des prix à la consommation est restée modérée au deuxième trimestre 2026 avec une progression de 1,1 % en variation trimestrielle. En glissement annuel, l'inflation est ressortie à 1,6 % au deuxième trimestre. Cette situation s'explique par la hausse des prix des produits locaux bien que les prix des produits importés aient connu une régression. Globalement, l'inflation annuelle est attendue à 1,8 % en 2026 après 3,3% en 2025.

Le CPM a également examiné l'évolution des échanges extérieurs des Comores et a noté qu'au deuxième trimestre 2026, les échanges commerciaux de biens ont progressé, sous l'effet d'une hausse des importations de biens (+6,5 %) toutefois atténuée par la baisse des exportations de biens (-6,1 %). En conséquence, le déficit commercial s'est ainsi creusé, passant de 45,8 milliards FC au premier trimestre à 48,9 milliards FC au deuxième trimestre 2026. Dans le même temps, le taux de couverture des importations par les exportations a baissé de 3,4 % à 3,0 % au deuxième trimestre 2026.

COMMUNIQUÉ



Comité de Politique Monétaire du 08 juillet 2026

Conformément à son mandat, le CPM a également examiné l'évolution des réserves de change. Il a noté qu'à fin juin 2026, les réserves de change de l'Union des Comores se sont établies à 165,2 milliards FC contre 176,8 milliards FC en mars 2026, principalement sous l'effet de la diminution du solde du compte d'opération. Ce niveau de réserves demeure confortable et permet de couvrir 8,5 mois d'importations de biens et services, témoignant du maintien d'une position extérieure confortable. Le CPM a tout aussi examiné le ratio de couverture extérieure du franc comorien et s'est rassuré que cet indicateur-clé de la stabilité de la monnaie comorienne se comporte confortablement, grâce à une bonne couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs de la BCC. Au premier semestre 2026, ce ratio a évolué en moyenne autour de 104%, largement au-dessus de sa norme statutaire (20%).

Au regard de l'ensemble de ces évolutions et des perspectives macroéconomiques à court terme, le CPM a décidé de maintenir inchangés les taux et paramètres des opérations de politique monétaire comme suit :

- Taux de constitution de réserves obligatoires10% ;
- Plafond d'absorption de liquidité :15 milliards FC ;
- Taux d'intérêt maximum des appels d'offres de liquidité (TSAO).....2,5% ;
- Taux des avances à l'État (aligné sur le TSAO) :2,5% ;
- Taux de la facilité de prêt marginal :5,5% ;
- Taux de rémunération des réserves obligatoires :0% ;
- Taux de rémunération des dépôts des Banques et institutions financières :0% ;
- Taux de pénalité applicable aux manquements à l'exigence de réserves obligatoires : 8,5% ;

Fait à Moroni, le 08 octobre 2026

Le Président du Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves
Dr Younoussa Imani

FOCUS / PATRIMOINE :

Origines des sultanats historiques des Comores



Des princes chiraziens aux matrilineages, des objets royaux aux anciennes cités, l'histoire des sultanats raconte bien plus qu'une succession de pouvoirs. Elle révèle une mémoire faite de migrations, de croyances, d'alliances familiales et de traditions transmises au fil des générations.

Le patrimoine comorien ne se résume pas aux monuments, aux anciennes mosquées, aux palais ou aux vestiges architecturaux. Il comprend également un important patrimoine immatériel constitué de traditions orales, de généalogies, de pratiques religieuses, de cérémonies, de symboles du pouvoir et de récits transmis de génération en génération. L'histoire des sultanats constitue, à cet égard, une composante essentielle de la mémoire historique de l'archipel. Situées au cœur des échanges de l'océan Indien, les Comores ont longtemps été au contact des populations venues d'Afrique orientale, de la péninsule Arabique, de Perse et d'autres régions du monde musulman. Ces mouvements de populations ont profondément marqué la culture et l'organisation des sociétés insulaires. L'islam, implanté progressivement dans l'archipel, s'est ainsi combiné avec les traditions locales. L'arrivée de populations d'origine bantoue et les contacts réguliers avec les sociétés musulmanes de la côte orientale africaine ont contribué à façonner une culture comorienne originale, où se rencontrent différentes influences. Cette histoire constitue aujourd'hui une dimension importante du patrimoine culturel comorien, visible aussi bien dans les pratiques religieuses que dans les langues, les traditions, les structures familiales, les cérémonies et l'architecture ancienne.

Les princes chiraziens et la mémoire des sultanats

Selon la tradition orale, l'origine des sultanats comoriens est associée à l'arrivée, au XIV^e siècle, de princes d'origine chirazienne venus de Kilwa. Mohamed Ben Haïssa et Othman Ben Ahmed auraient rejoint l'archipel à bord de deux boutres avec leurs familles. Mohamed Ben Haïssa se serait établi à Ntsaweni, à Ngazidja, où il aurait participé à la diffusion de l'islam sunnite et de l'école juridique chaféite. Son fils Hassan aurait ensuite rejoint Sima, à Ndzuwani, où il épousa Djumbe Hadia, fille du Fani. Cette union est traditionnellement considérée comme l'une des origines du matrilineage des sultans de Ndzuwani. À Maore, Othman Ben Ahmed aurait épousé la fille de Waziri Maswilaha, originaire de Mtsamboro. Leur fille, Djumbe Amina, épousa Mohamed Ben Hassan, dit Mshinda, qui régnait à Domoni. Ces alliances matrimoniales participèrent à la constitution

de lignées associées au pouvoir sultanien. Au-delà de leur dimension politique, ces récits constituent aujourd'hui une partie du patrimoine mémoriel et généalogique des Comores. Ils permettent de comprendre comment les sociétés insulaires ont construit et transmis leur mémoire du pouvoir.

La tradition attribue à Hassan l'introduction à Ndzuwani de plusieurs objets associés à la souveraineté : le pavillon rouge bordé de blanc, la main et l'étoile blanches, le shiri-shayez ou trône, le ntsia, le grand parasol rouge et la chaire du prédicateur. Ces objets ne doivent pas être considérés comme de simples accessoires de la royauté. Ils constituent des témoins matériels de l'histoire politique et religieuse de l'archipel. Leur conservation, leur documentation et leur transmission permettent de mieux comprendre les anciennes institutions et les représentations du pouvoir aux Comores.

Le patrimoine sultanien est également présent dans les anciennes cités, les palais, les mosquées, les places publiques, les tombeaux et les anciennes demeures princières. Ces lieux constituent autant de traces matérielles d'une histoire qui reste profondément liée à la mémoire des communautés.

Les matrilineages : un patrimoine social et culturel

L'histoire des sultanats comoriens est également inséparable du système des matrilineages. À Ngazidja, les alliances entre familles princières et puissants Mabedja auraient notamment donné naissance aux lignées royales Inya Matswa Pirusa et Inya Fwambaya. Ces lignées ont marqué durablement l'organisation politique et sociale de l'île. Elles illustrent l'importance des liens de parenté, des alliances matrimoniales et de la transmission familiale dans la société comorienne.

Le matrilineage constitue ainsi un élément majeur du patrimoine culturel immatériel de l'archipel. Il rappelle que l'histoire politique des Comores ne peut être dissociée de l'histoire des familles, des communautés et des traditions de transmission. Au XVI^e siècle apparaît le titre de Mawana, associé à une fonction de médiation et de coordination politique. Dans chaque île, le Mawana présidait le conseil des chefs, veillait à l'application des décisions communes et participait aux relations avec les marchands étrangers, Arabes surtout et européens plus tard. Il intervenait également dans la perception du ndrwadongo, taxe prélevée sur les produits importés. À Ngazidja, il aurait notamment été habilité à participer à l'intronisation des sultans. L'institution du Mawana constitue un exemple intéressant de patrimoine institutionnel immatériel. Elle témoigne de l'existence de formes



traditionnelles d'organisation, de concertation et de médiation au sein des sociétés comoriennes. « Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de valoriser cette mémoire des sultanats auprès des jeunes générations par l'enseignement de l'histoire locale, les visites de sites, les expositions, les documentaires et les activités scolaires. C'est par ce moyen que notre patrimoine survivra longtemps », Fardy Norbert, enseignant en Histoire.

Préserver la mémoire des sultanats

Aujourd'hui, les traces du sultanat sont dispersées dans les quatre îles de l'archipel. Elles se retrouvent dans les anciennes médinas à Anjouan et Ngazidja, les palais, les mosquées, les tombeaux, les objets royaux, les généalogies, les traditions orales, les cérémonies et les récits transmis par les familles. La sauvegarde de ce patrimoine nécessite donc une approche globale. Il ne suffit pas de restaurer les bâtiments historiques mais il faut également recueillir les récits des anciens, documenter les généalogies, inventorier les objets, préserver les archives familiales et transmettre les savoirs aux jeunes générations. Le patrimoine des sultanats est, en définitive, une mémoire vivante des Comores.

« Pour préserver durablement les traces des anciens sultanats présents dans les quatre îles des Comores, nous devrions passer par l'inventaire, la protection juridique, la restauration et la transmission de la mémoire historique. Parce que le patrimoine comprend aussi les traditions, les récits, les savoir-faire, les langues et ces dérivées (Shingazidja, Shindzouani, Shimwali et Shimaoré), les cérémonies et les pratiques sociales », avance-t-il. Ce dernier raconte les migrations, les échanges de l'océan Indien, l'implantation de l'islam, la formation des dynasties, l'organisation des sociétés et la construction progressive d'une identité culturelle propre à l'archipel.

Préserver cette mémoire, c'est donc non seulement protéger des monuments et des objets, mais aussi sauvegarder les récits, les savoirs et les traditions qui donnent un sens à l'histoire des Comoriens.

Le 25 juillet 2026 à Busan (République de Corée du sud), l'UNESCO a inscrit sur sa liste du patrimoine mondial « Les médinas des Sultanats historiques des Comores » (MSHC). Le bien comprend six villes historiques de Ngazidja et de Ndzuwani, dont les origines remontent à plusieurs siècles. Et pour le protéger, toutes les différentes couches de la société doivent s'y mettre. « Pour protéger à la fois le patrimoine matériel et immatériel, il faut avant tout restaurer les différents sites déjà répertoriés et objets historiques tout en documentant et transmettant les traditions, récits et savoir-faire », souligne cet enseignant en Histoire. Et d'ajouter : « Il faut aussi créer des archives, des musées, des bases de données, inciter et organiser des recherches, des conférences et sensibiliser les jeunes et les populations locales ».

Aujourd'hui, les traces des sultanats sont dispersées à travers l'archipel : dans les anciennes médinas d'Anjouan et de Ngazidja, les palais, les mosquées, les tombeaux, mais aussi dans les objets royaux, les généalogies et les récits conservés par les familles.

Préserver cette histoire ne consiste donc pas uniquement à restaurer des bâtiments. Il faut aussi recueillir la parole des anciens, documenter les généalogies, inventorier les objets, protéger les archives familiales et transmettre ces connaissances aux générations qui viennent. Il est appelé aux historiens, chercheurs, musées et institutions culturelles à documenter, rechercher, conserver, diffuser et transmettre les connaissances sur l'histoire du patrimoine des sultanats existants et répertoriés aux générations futures.

FIRST GLOBAL 2026 :

Cinq lycéennes comoriennes portent haut notre drapeau à Incheon

Arrivées à bon port en Corée du Sud, les cinq membres d'Imara Comoros ont validé leur robot à Incheon. Elles s'apprêtent à défier 185 pays jusqu'au 10 octobre sur le thème des feux de forêt.

La Team Comoros participe à la neuvième édition du FIRST Global Challenge, l'olympiade de robotique organisée par l'ONG FIRST Global au Songdo Convensia, qui rassemble près de 5 000 jeunes du 7 au 10 octobre. Et leur périple entamé le 4 octobre depuis Moroni se poursuit sur de bons rails. Les membres d'Imara entrent en lice. La première journée a été consacrée à l'installation des équipements, aux premiers entraînements pour prendre en main le terrain et au réseautage avec les autres délégations. Le lendemain, l'équipe a poursuivi cette dynamique en multipliant les entraînements et les rencontres, avant de passer l'inspection technique obligatoire. Cette étape s'est révélée décisive et après contrôle, le robot comorien a été

déclaré conforme et prêt à entrer en lice dès ce mercredi. Cette année, le jeu s'inspire de la prévention des incendies. Chaque délégation a conçu son robot à partir d'un kit identique. Sur une arène de 7 mètres sur 7, six robots répartis en deux alliances de trois doivent collecter des balles symbolisant les flammes, activer des dispositifs de suppression et rejoindre des zones sécurisées.

Le jury évalue aussi la démarche d'ingénierie, le travail d'équipe et un projet d'impact lié aux incendies dans leur pays. L'équipe comorienne affiche un profil singulier. Entièrement féminine, elle réunit cinq lycéennes de 14 à 18 ans. Leur préparation s'est faite dans des ateliers de fortune, sans espace adapté pour tester la machine. Elles craignaient qu'elle n'arrive endommagée après le long trajet. En face, des formations venues du Kenya, du Mozambique, du Kazakhstan ou des États-Unis, souvent ultra-équipées. « On sait qu'on n'a pas les mêmes moyens, mais on a notre détermination », confiaient-elles avant leur départ. Leur capitaine a résumé l'ambition : « Notre objectif, c'est de revenir avec des médailles. Pas seulement pour nous, mais pour montrer aux jeunes filles du pays qu'elles peuvent elles aussi être ingénieures et championnes. »



Par ailleurs, les STEM ne sont ni réservées aux nations les plus

dotées, ni à un genre. Pour les organisateurs, la Team Comoros incarne l'esprit FIRST Global. Celui d'offrir un terrain commun où des jeunes aux ressources très inégales coopèrent autour d'un défi planétaire. Place désormais aux derniers réglages, à la stratégie d'alliance et à la cohésion. L'équipe insiste qu'elle ne vient pas seulement participer. Elle

veut affirmer l'existence des Comores dans la robotique internationale et démontrer qu'une médaille prouverait que la détermination, la débrouillardise et le collectif peuvent compenser le manque de moyens malgré des ressources limitées et des conditions sommaires.

Hamdi Abdillahi Rahilie

Interview :

Quatrième cycle d'EPU : Les Comores envisagent un plan de suivi pour une mise en œuvre progressive

La question des droits de l'Homme, et particulièrement les conditions dans lesquelles vivent les détenus, est au cœur des recommandations du 4e cycle de l'EPU (Examen périodique universel) émises récemment à Genève. Le délégué national en charge des droits de l'Homme Youssouf Ismaël, a accordé à La Gazette des Comores une interview pour évoquer cette question pour le cas des Comores.

Question : Selon vous, en tant que délégué national, quelle est la position des Comores après les recommandations issues du 4ème cycle de l'EPU ?

Youssouf Ismaël : Les Comores accordent une importance particulière au mécanisme de l'Examen périodique universel, qui constitue un outil essentiel de dialogue et d'amélioration continue de la situation des droits de l'homme. À la suite dudit examen, les recommandations acceptées par le Gouvernement doivent faire l'objet d'un suivi structuré et coordonné. Et nous travaillons pour renforcer ce mécanisme national et définir les responsabilités de chaque institution concernée pour élaborer un plan d'action permettant d'assurer une mise en œuvre progressive et cohérente des recommandations acceptées. Puis de préciser que nous sommes dans une phase de collecte des données à tra-

vers les différents départements ministériels et un atelier d'élaboration et d'évaluation est prévu en novembre prochain pour constituer un rapport à mi-parcours pour la première fois dans l'histoire de notre pays.

Question : Quels sont actuellement les principaux défis pour le pays, à relever en matière de droits de l'Homme ?

Y.I : Les défis sont multiples et doivent être abordés de manière globale. Ils concernent notamment la protection de l'enfant, la lutte contre les violences basées sur le

genre, le renforcement des capacités institutionnelles. Nous devons également améliorer la collecte et la disponibilité des données relatives aux droits de l'homme afin de permettre une meilleure formulation des politiques publiques et un suivi plus efficace des engagements internationaux.

Toutefois, les Comores restent confrontées à des défis qui nécessitent des efforts constants. Notre approche consiste à identifier ces défis, à renforcer les capacités nationales et à mettre en œuvre progressivement des mesures concrètes et durables.



Question : Cependant comment abordez-vous l'épineuse question des conditions de vie en milieu carcéral ?

Y.I : La question des conditions carcérales mérite une attention constante de la part des autorités. Les personnes privées de liberté conservent leurs droits fondamentaux, sous réserve des restrictions inhérentes à leur situation juridique. Les efforts portent notamment sur l'amélioration des conditions matérielles de détention, l'accès aux soins, le respect des garanties judiciaires et le renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi. Le gouvernement a pris l'engagement de construire des nouvelles maisons d'arrêt dans les trois îles afin d'améliorer d'avantages les conditions de détention. Le gouvernement reste donc engagé à poursuivre ses efforts pour construire une société fondée sur la dignité humaine, la justice, l'égalité, la solidarité et le respect de l'État de droit.

Question : Avez-vous la conviction que la délégation nationale des droits humains joue pleinement son rôle ?

Y.I : La Délégation a été instituée par décret présidentiel n°01-76 de juin 2021 et placée sous l'autorité du ministère de la justice. En effet, elle contribue à la coordination des actions gouvernementales

dans le domaine, à la sensibilisation, au dialogue avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'au suivi des engagements internationaux du pays. Elle joue également un rôle dans le processus d'élaboration et de suivi des rapports destinés aux organisations internationales et régionales des droits de l'homme.

Question : Par décret n°26-082/PR du 21 juillet 2026, le Président de la République a créé le Comité Interministériel d'Élaboration des Rapports et de Suivi (CIMERS). Selon vous pourquoi ce Comité Interministériel et quel est son rôle ?

Y.I : Le Président a créé ce comité pour renforcer la coordination interministérielle et assurer une meilleure appropriation nationale des engagements pris dans le cadre de l'EPU. Ce mécanisme national permet également d'assurer la continuité du travail au-delà de la seule préparation du rapport national. Il permet d'identifier les institutions responsables de chaque recommandation, de définir des échéances, de suivre les progrès réalisés et de faciliter la production de données permettant d'évaluer les résultats.

Propos recueillis par Kamal Gamal

CULTURE :

Fabrice Mongiat veut faire de l'Alliance un « facilitateur d'échanges »

Arrivé le 1er septembre dernier à la tête de l'Alliance Française de Moroni et comme coordonnateur national des trois antennes du pays, Fabrice Mongiat a tenu mercredi 07 octobre sa première conférence de presse. Devant les journalistes et aux côtés de la présidente de l'Alliance Française de Moroni, Tahamida Mze, il a présenté sa feuille de route et un mois d'octobre particulièrement dense. Il revendique une Alliance trait d'union entre la France et les Comores, au service d'une culture comorienne placée au centre.

Dès sa prise de parole, le nouveau directeur a voulu cadrer son rôle. Il ne s'agit pas pour lui de se substituer au système éducatif ou au ministère de la culture, mais bien d'animer le quotidien de l'institution et de coordonner les antennes de Moroni, Anjouan et Mohéli. « Mon rôle, c'est de conduire le quotidien de l'Alliance et de coordonner nos trois centres pour être un lien amical, culturel et convivial entre la France et les Comores

», a-t-il expliqué. Avant d'ajouter, « nous devons être un facilitateur d'échanges, une scène ouverte où la culture comorienne est au centre ». L'Alliance s'appuie aujourd'hui sur trois piliers que sont l'enseignement, la culture et une médiathèque entièrement rénovée, physique comme numérique.

Côté langue, l'institution compte près de 200 apprenants, dont une cinquantaine à Mohéli, encadrés par plus d'une vingtaine d'enseignants. Depuis deux ans, une vingtaine de journalistes a déjà bénéficié du programme de français de spécialité. La dynamique va se poursuivre avec le lancement prochain du Français sur Objectif Universitaire et de stages dédiés aux jeunes. L'approche reste la même, apprendre autrement en misant sur l'oral et sur les situations du quotidien, en complémentarité avec l'école. Selon le directeur, un partenariat avec des établissements scolaires privés vient d'ailleurs d'être lancé. Au-delà de ses cours, l'Alliance opère également le projet PREFEC qui forme actuellement plus de 1 800 enseignants de l'Édu-

cation nationale dans le pays. Pour accompagner ce travail, chaque adhérent a accès à 12 000 ouvrages en médiathèque ainsi qu'à la Culture-thèque et ses 200 000 ressources numériques, entre littérature africaine et presse française.

La preuve de cette vitalité se retrouve par ailleurs dans le programme "Trait d'Union" d'octobre, remis à la presse lors de l'événement. Le mois s'annonce dense, entre slam, journée citoyenne, rencontres, cinéma, action solidaire et jeunesse. On y retrouve la finale du National Slam, le rendez-vous J'aime mon Alliance, une conférence-débat Paroles de femmes, plusieurs projections et un temps fort pour Octobre rose, où l'ACCF animera une séance de cardio, sans oublier les animations hebdomadaires pour les 4-12 ans chaque mercredi. Ce mois-ci sera aussi solidaire que pédagogique. Le regard est déjà tourné vers la suite. Du 6 au 8 novembre, on nous apprend que le centre accueillera les Rencontres des Industries Culturelles et Créatives. Quinze experts africains



et français sont attendus pour co-construire avec les acteurs comoriens un plan d'action sur deux ans.

Suivra, en partenariat avec l'ambassade de France, le projet Fonds d'appui aux médias et à l'information, que le directeur a dévoilé en avant-première. Le dispositif prévoit 30 heures de formation pour les journalistes, cinq grands débats ouverts au public autour de la fiabilité des sources, du fact-checking, des fake news et du journalisme culturel, avec un focus sur la place des femmes dans les médias. Des ateliers en milieu scolaire viendront compléter le programme. « Le rôle des médias est essentiel comme relais », a conclu le directeur aux côtés de la présidente Tahamida Mze.

Hamdi Abdillahi Rahilie



Avis spécifique de Passation de Marché – Appel d'offres

UNION DES COMORES
Maître d'Ouvrage : Ministère des Transports Maritime et Aérien (MTMA)
Projet : Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) SOP2
Référence : Don E3000
 Titre du Marché : Construction du port secondaire de Vassy à Anjouan
Référence de l'AOI :
 2026/09/28/BM/MTMA/PICMC/PS/VASSY
Emis le : lundi 28 septembre 2026

1. L'Union des Comores a obtenu un prêt de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché. Pour ce marché, l'Emprunteur devra utiliser pour les paiements la méthode de décaissement intitulée « Paiement Direct », telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour les Financements de Projets d'Investissements.

2. Le Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) invite, par la présente, les Soumissionnaires à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la réalisation de travaux d'infrastructure du port secondaire de Vassy dans l'île d'Anjouan.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en utilisant un Appel d'Offres tel que défini dans le « Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI » daté

de Mars 2025 (« le Règlement de Passation de Marchés »), et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

4. Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le dossier d'appel d'offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux Critères notés (y compris les facteurs techniques et autres que le prix) : 30% offre technique et pour le coût de l'Offre : 70%.

5. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Gestion du Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 9 :00 à 16 :00 heures à l'adresse indiquée ci-dessous [1].

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être retiré par tout Soumissionnaire éligible intéressé en formulant une demande écrite ou en le téléchargeant au lien indiqué à l'adresse ci-dessous.

7. Les Soumissions doivent être remises au plus tard le lundi 09 novembre 2026 à 14 heures 00 min. L'appel d'offres par voie électronique ne sera pas permis. Toute Soumission reçue en retard sera écartée. Les enveloppes extérieures de l'Offre marquées « ORIGINAL DE L'OFFRE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous : le lundi 09 novembre 2026 à 14 heures 00 min. Toutes les enveloppes

marquées « PARTIE FINANCIERE » demeureront non-ouvertes et seront conservées dans un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde ouverture publique des Offres.

8. Les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre, pour un montant de Deux-cent mille Euros (200 000 EURO), d'une Déclaration relative à l'Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS) et/ou au Harcèlement Sexuel (HS), et d'une Déclaration d'Engagement de la main d'œuvre locale.

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

10. L'adresse auquel il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du Projet Inter Connectivité Maritime des Comores

A l'attention : Monsieur MOHAMED M'MADI HAMADA, Coordinateur du projet

Téléphone : +269 763 21 64

Adresse : Union des Comores, Moroni, Coulée de lave, Garage Mrikao ;

Electronique : connectivitecomoros@gmail.com
 copie à rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Site internet : www.picmc.org